

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER
MONTORGUEIL SAINT-DENIS
10 décembre 2009 – Centre Cerise**

Compte-rendu

Collège I

Titulaires :

DENOY Germaine	Non
LAFON Béatrice	Non
MOUGENOT-CONDOMINES Laetitia (a déménagé)	----
SERVIAN Marie-Hélène	Non
CHAVONNET Jacques*	Oui
DABIN Jean-Marc	Non
ARNOULD Laurent	Oui
HASSLER Philippe*	Oui
LE COCGUEN Gilles	Non
SIMONNET Renaud*	Oui

Collège II

Personnalités qualifiées :

ABA Françoise	Non
RIVIERE Marie-Sylvie	Oui
SARFATI Fabien*	Oui

Acteurs associatifs :

Représentant de L'enfant d'eau	Non
Représentant de La Clairière	Oui
Représentant de Cerise*	Oui

Collège III - Elus

Suppléants :

BAROIN Valentine	Non
BLOT Régine	Non
CHRETIENNE Nadia	Oui
DUMAS Claudie	Non
GAURET Geneviève	Non
BARSOLLE Benjamin	Non
BAYA Engin	Non
DI GIULIO François	Non
LESTAGE Stéphane	Non

BOUTAULT Jacques, Maire du 2e	Oui
DES GAYETS Maxime	Non
DUDUOGLU Alfred	Non
WIEWIORKA Sylvie	Non
BERTSCH IACINO Anne	Non
MAUREL Jean-Paul	Non

*Membres du Bureau

Présentation du fonctionnement de la SEMAEST

Jean-Paul Albertini, directeur Général, directeur du Développement et de l'Action Economiques de la SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris) a présenté l'historique et le fonctionnement de cette structure reconnue pour ses compétences et son savoir-faire en matière d'aménagement urbain de reconstruction, réhabilitation et de redynamisation économique des quartiers. Chaque fois qu'il est possible, la SEMAEST achète des locaux, les réhabilite si nécessaire en les mettant aux normes et les commercialise. Elle sélectionne ensuite les candidats selon la nature de l'activité et son apport au quartier en termes de diversité commerciale. L'acquéreur s'oblige ainsi à maintenir l'activité précédente ou à en créer une conforme aux objectifs de revitalisation du quartier.

Parmi les bénéficiaires dans le 2e arrondissement on peut citer : Cyclobulle (tricycles à assistance électrique), un bottier-coordonnier, des enseignes bio rue Saint Denis ainsi qu'une épicerie de quartier. Concernant la rue Saint Denis, des grands efforts ont été consentis mais les résultats sont visibles : sur 50 sex-shops il en reste 25. Cet effort doit continuer.

Jacques Boutault remarque que les maires d'arrondissements ne sont pas saisis par les commerces qui désirent s'installer dans l'arrondissement. Maîtriser l'évolution commerciale d'un quartier devient difficile. Le maire sollicite encore une fois les conseils de quartier pour envoyer leur représentant aux réunions de la SEMAEST.

Place GOLDONI

Fabien Sarfati estime qu'il faudrait trouver des aménagements légers pour préserver la vie de la place- armoire électrique, précâblage de sonorisation, tables de ping-pong etc.

Jacques Boutault remercie pour la possibilité qui lui a été faite de répondre à toutes les questions qui figurent sur l'ordre du jour comme il suit :

- concernant le coût et la mise en place des ancrages : il faut compter environ 100€ la douille mais il est peut être possible de diminuer ce coût.
- concernant la suppression des chicanes : les chaînes ont été supprimées pour ne pas entraver la circulation des vélos il y a des années. A l'époque, il n'y avait pas de bancs, qui ont été rajoutés ultérieurement. On ne peut plus mettre des chaînes sur la voie publique dans Paris en raison de la réglementation.
- concernant la fermeture d'un des deux côtés de la place avec un portique d'accès, laissant toujours un coté ouvert pour l'accès pompier : on réfléchit à la pose d'une jardinière à cet endroit, ce serait plus cohérent qu'un portillon volant. La DVD se rapproche des pompiers pour étudier ensemble une solution qui leur conviendraient (minimum d'obstacles).
- concernant l'armoire électrique : le coût d'investissement est de l'ordre de 10-15.000€. Mais cela engendre des coûts de fonctionnement qu'on ne peut pas mesurer en amont. Il faut compter 12 semaines pour une mise en oeuvre.
- concernant la rue Bachaumont : l'inversion du sens de la circulation est imminente.

Le maire suggère que la commission qui sera créée fasse une réunion avec Jean-Paul Maurel et les services de la Ville.

Laurent Arnould fait remarquer que le but de la commission est d'associer également d'autres porteurs de projets.

Nadia Chrétienne demande comment on procède pour concéder une place de marché : il faut passer par un concessionnaire de marché qui a un contrat avec la Ville de Paris.

Jacques Chavonnet lit un communiqué dans lequel il est fait référence à la boutique vandalisée rue Saint Denis dans la nuit du 04.12.2009. Il s'inquiète du manque de résultats probants dans le quartier.

Jacques Boutault apporte deux précisions nécessaires : il s'agit d'un vol et non pas d'un acte de vandalisme gratuit. Il déplore cette agression qui a eu lieu contre un commerçant qui exerce dans le quartier depuis 1961.

Dans l'ensemble, il y a eu une amélioration dans la rue Saint Denis avec l'aide de la SEMAEST, avec l'implantation de la Maison des Associations (une volonté politique du maire), avec 2 immeubles de logements sociaux, une grande station Vélib et un pavage plus solide. Cette rue a été inscrite dans le cadre du contrat de sécurité de l'arrondissement. Il faudrait une réflexion plus globale sur les causes de la délinquance.

Jacques Chavonnet demande s'il a eu des avancements concernant la requalification de la rue Saint Denis ; le maire répond qu'il s'agissait d'un projet inclus dans la rénovation des Halles, mais abandonné par la Ville pour faute de budget.

Un point a été fait sur la charte des usagers du quartier Montorgueil, la mairie attend toujours les propositions des commerçants avant le mois de janvier. On espère toujours la responsabilisation des commerçants- ceux qui ne respectent pas les règles. L'action de cet été avec le cloutage des terrasses qui dépassaient les dimensions autorisées a été un rappel à la loi, bien que l'interprétation de celle-ci ne soit pas aisée. Il s'agit d'une zone piétonne avec des trottoirs. Les amendes ne sont pas dissuasives : maximum 38 €. S'il faut arriver à la suppression des autorisations accordées pour les terrasses, cela sera fait en dernier recours. Pour l'instant, on est encore en phase de négociations.

Jacques Chavonnet affirme qu'on devrait avoir bientôt une législation adaptée pour les terrasses et Gérard Raiser s'inquiète que les commerçants veuillent faire bloc contre les nouveaux commerces qui s'installent.

Laurent Arnould insiste sur la nécessité de baisser le volume sonore après minuit. Le maire rappelle que l'étude sur le bruit qui a été faite met accent sur le nombre important de gens dans la rue. La police est incapable de verbaliser une personne précise dans un groupe car seule la somme des bruits est nuisible. Par contre, ils peuvent verbaliser la consommation d'alcool sur la voie publique.

Point sur l'aménagement du Palais Brongniart

Le maire explique la procédure d'attribution de la concession, tout en déplorant la mise à l'écart des élus de l'arrondissement et des conseils de quartier.

Point sur la ressourcerie

Le voeu concernant la création d'une ressourcerie a été voté en conseil d'arrondissement le 08.10.2009 mais le voeu déposé par la maire en Conseil de Paris a été rejeté pour cause de locaux trop chers - environ 130.000€ de loyer demandés comme unique subvention par l'association « Interlocques » porteuse du projet. Il se peut qu'un autre arrondissement de « Paris-Centre » accueille la ressourcerie.

Point sur Circul'Plantes

Circul'plantes sera l'occasion d'échanger des plantes, des boutures, des graines etc. Marie-Sylvie Rivière propose un rythme de 3 fois par an avec une première édition début avril.

Point sur le projet de la Rénovation des Halles (Canopée et Jardin)

La commission se réunit demain ou la semaine prochaine. Il y aura un vrai problème avec les 14.000 camions nécessaires pour les travaux.

Présentation du projet Ateliers ouverts

Une proposition est faite d'associer les conseils de quartier Sentier-Bonne Nouvelle et Montorgueil-Saint Denis pour le mois de mai. Pour l'instant, il y aurait 14 artistes disposés à ouvrir leurs ateliers. Le budget estimatif sera présenté ultérieurement.

Proposition de dématérialisation du courrier envoyé aux conseils de quartier

Dans un souci de respect environnemental et de réduction des coûts (papier, enveloppes, timbres), la mairie propose l'envoi par mail des ordres du jour et des comptes-rendus des conseils de quartier aux conseillers qui possèdent une adresse email (l'immense majorité). Les conseillers qui ne possèdent pas de compte mail seront avertis par courrier.

Le prochain Conseil de quartier se tiendra le **4 février 2010** à 20h30, centre Cerise.